

LISTE DES POINTS DE CHUTE 2024-2025 NOUVELLE ÉCOLE SECONDAIRE DE CHARLESBOURG

Beauport

- école de la Seigneurie
- école Samuel-De Champlain

Charlesbourg (Nord)

- du Loiret / Montagne-des-Roches
- du Loiret / de Château-Bigot

Charlesbourg (Sud)

- école de la Fourmière
- 60^e Rue Est / 10^e Avenue Est
- 10^e Avenue Est / Chamonix
- 76^e Rue Ouest / 3^e Avenue Ouest
- boulevard Jean-Talon Ouest / de Laval
- du Bourg-Royal / du Vignoble

Lac-Beauport

- Tour-du-Lac / du Golf
- école Montagnac du Lac (**du Lac**)
- du Boisé / de la Brunante / des Mélèzes
- de la Brunante / des Mélèzes (**Nord**)
- du brûlé / de la Randonnée
- boulevard du Lac / du Bocage-Normand
- boulevard du Lac / Léo-T-Julien (**IGA**)

Stoneham

- école du Harfang-des-Neiges

NOTE : Le parent est responsable du déplacement de son enfant entre sa résidence et son point de chute.